

Maître d'apprentissage en entreprise artisanale TPE/PME (en distanciel)**Financement**Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif**Organisme responsable et contact**CMAR NOUVELLE-AQUITAINE -
SIÈGE
Aurélie FRAPPIER-TONDELLIER
06.31.13.67.82
cmar-formation-continue@artisanat-
nouvelle-aquitaine.fr**Accès à la formation**

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarie(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Entretien
Inscription directe ou par un conseiller
en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Accès via la connexion à une plate forme
digitale Accueil d'apprentis

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de
professionnalisation
possible ?

Non

Objectif de la formation

Connaître les conditions et modalités du recrutement, de l'encadrement et réunir toutes les conditions favorables à la transmission des savoir-faire aux apprentis de l'entreprise.

Contenu et modalités d'organisation

LA RELATION TUTEUR / APPRENTI • Déterminer ses besoins de recrutement • Savoir accueillir et intégrer son apprenti • Concevoir un parcours de compétences en lien avec le référentiel du diplôme préparé par l'apprenti • Former et évaluer l'apprenti • Identifier les fondamentaux de la communication • Motiver son apprenti LE CADRE JURIDIQUE • Déterminer les conditions pour être apprenti • Définir le contrat d'apprentissage, déterminer la procédure de dépôt auprès de l'OPCO et la durée des contrats d'apprentissage • Déterminer les rôles et engagements de l'employeur ainsi que les formalités à accomplir • Connaître le pouvoir disciplinaire et définir les sanctions

Durées de la formation *7h en FOAD

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Individualisé

Validation(s) Visée(s)**> Attestation de fin de formation****Et après ?**

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00412221	du 10/11/2023 au 31/12/2024	(17)	CMAR NOUVELLE- AQUITAINE - CMA DE LA CHARENTE- MARITIME		Non éligible	